



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale
Service des affaires communales

Service des affaires communales
Case postale 3965
1211 Genève 3

Mairie de la commune
de la Ville de Genève
Rue de la Croix-Rouge 4
Case postale 3983
1211 Genève 3

N/réf. : 364/2020

DIFFUSION
M. Kanaan
Mme Perler
M. Gomez
Mmes Kitsos
Barbey-Chappuis
Charollais
Malignac
Luthi
Bohler
Demazure
MM. Buzzini
Burri
Krebs
Blanchot
Chrétien
Lupini
Vicente
Mermillod
Schweri
SCM
Service juridique
infoinvest/dfin
Dossiers-Documentation

Genève, le 17 septembre 2020

Concerne : délibération du 22 juin 2020

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la délibération relative à

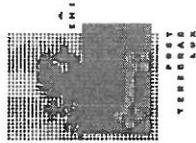
l'approbation des comptes 2017-2018 de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD)

que nous avons soumis pour préavis, n'a suscité aucune remarque.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.


Olivia Le Fort
Directrice



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1348
SÉANCE DU 22 JUIN 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 6, alinéa 2 du statut de la Fondation d'art dramatique de Genève;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 66 oui, contre 1 non et 1 abstention

Article unique. – Le compte-rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2017-2018 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont approuvés.

Le Secrétaire :


Pierre de Boccard

Certifié conforme :

La Présidente:


Albane Schlechten